COMMUNE DE GESVES

-

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU À L'INTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE (2027-2032)

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE IER)

-

ENQUÊTE PUBLIQUE

-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
10/11/2026	Lundi 16 novembre 2026	Jeudi 31 décembre 2026	Service Environnement Ch de Gramptinne 112 5340 Gesves 083/670.211 carine.lissoir@gesves.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 9 à 12 H 30 et le mercredi de 14 à 19 H 30 sur rendez-vous à l'adresse suivante : chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :
https://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Carine Lissoir.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 31 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : **invasives@spw.wallonie.be**

9/11/2026.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre,

Martin VAN AUDENRODE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.